



## L'Écho de Barkmere – Février 2021

Voici un résumé de la dernière réunion du conseil municipal tenue le samedi 13 février 2021 :

- Vendredi, le maire et le conseiller Marc-Olivier Duchesne ont eu une rencontre d'information sur la proposition de la Ville de Mont-Tremblant pour offrir son service d'incendie en remplacement de la Régie inter municipale, la RINOL, qui est sur le point d'être dissoute. Ce fut extrêmement désappointant, car Mont-Tremblant refuse de considérer un mode de desserte à coût fixe avec des coûts par appel, comme nous avons négociés avec la RINOL. Le partage des coûts se fera selon la richesse foncière des municipalités desservies. Comme Mont-Tremblant ne veut pas augmenter les coûts pour ses propres contribuables, cela veut dire que les coûts de l'ex-RINOL seront partagés entre les municipalités qui en étaient membres. Donc, les coûts pour le service vont augmenter considérablement.

Dans le cas de Barkmere, cela veut dire plus du double et nous allons devoir faire face à une augmentation de nos taxes de 5% à 8% à cause de cela. C'est d'autant plus frustrant que le service d'incendie de Mont-Tremblant admet qu'ils ne pourront pas couvrir 80% de notre territoire. Bien qu'ils possèdent un bateau pompier, ils n'ont pas l'intention de le déplacer du Lac Tremblant, ce qui prendrait trop de temps de toute façon durant une intervention. La caserne de Montcalm demeurera ouverte, mais celle d'Huberdeau sera fermée. La proposition sera visiblement acceptée, les maires de Montcalm et Huberdeau ayant déjà signifié que leurs Conseils municipaux respectifs étaient d'accord.

- La MRC a rejeté notre demande d'élargir les territoires désignés incompatibles avec les activités minières à la section au nord du Lac des Écorces. Selon eux, les directives du Ministère ne permettent d'exclure que des secteurs autour d'une prise d'eau municipale ou d'un aqueduc.

Ils ont également écarté l'idée de changer l'affectation de la zone en amont du Lac pour la protéger davantage, argumentant qu'il s'agit de terres publiques comportant des garanties d'approvisionnement forestier. Nous n'avons pas perdu espoir. Nous étudions présentement d'autres avenues pour protéger cette zone.

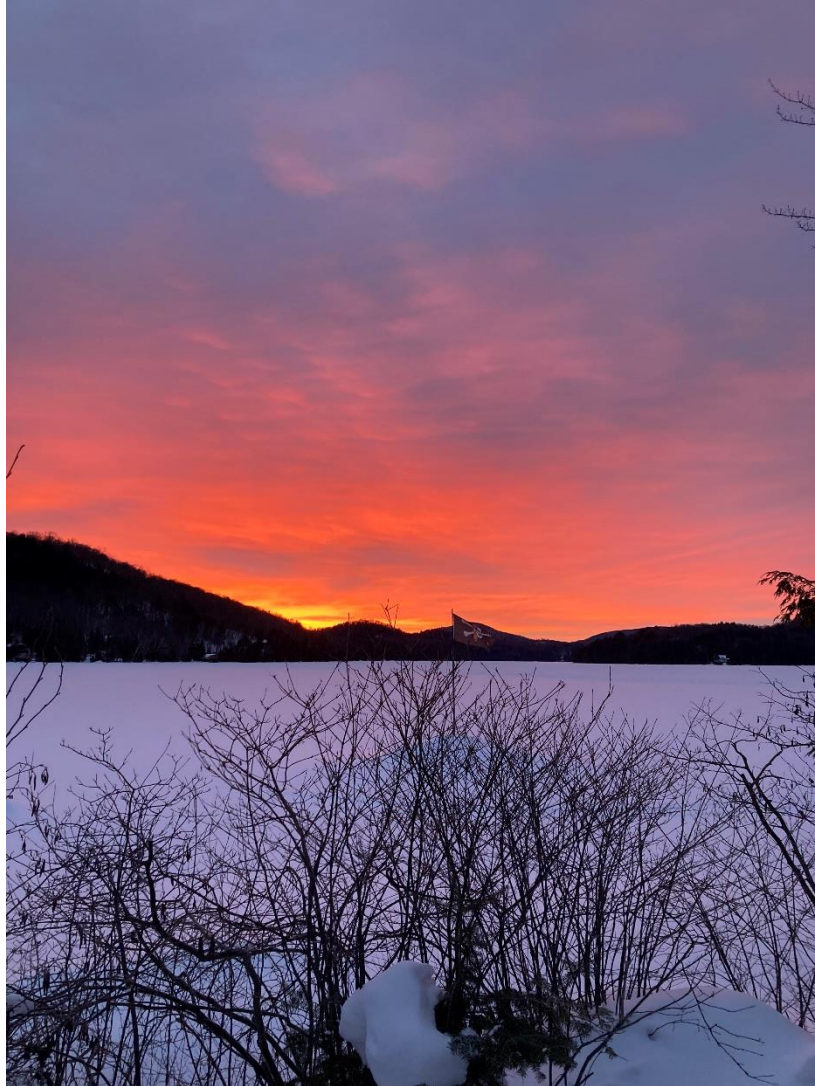
- Pendant la même séance d'information, le maire a appris qu'ils avaient décidé de restreindre davantage la construction d'abris à bateau à Barkmere. Le conseil a voté une résolution pour s'opposer vigoureusement à ce changement au schéma. Nous croyons que la décision de modifier la réglementation au sujet des abris à bateau à Barkmere appartient aux contribuables de Barkmere.
  
- M. le conseiller Jake Chadwick nous informe que l'Organisme de Bassin Versant RPNS a obtenu une subvention du ministère de l'Environnement (MDELCC) pour une étude en profondeur de plusieurs lacs des Laurentides, incluant le Lac des Écorces, pour laquelle nous utiliserons des fonds de notre budget environnemental et fournirons de la main-d'œuvre. Ils feront une étude exhaustive et personnalisée du lac et de son bassin versant. Ce sera également une opportunité pour réviser les protocoles de tests de qualité d'eau faits par le CCE et même de déterminer quels autres tests devraient être faits dans le futur.
  
- Nous avons obtenu une subvention du ministère de l'Environnement pour une étude du lac faite par l'organisme de bassin versant RPNS. Ils feront une étude exhaustive et personnalisée sur la qualité d'eau au lac, ses tributaires, etc. Ils nous informeront sur les meilleures manières de faire en termes d'échantillonnage, de fréquence et de types de tests à effectuer.
  
- M. le conseiller Stephen Lloyd nous informe que le règlement 257 est considéré adopté par la MRC. Après de multiples consultations, le règlement a trouvé un consensus à l'effet que :
  - a) Tout nouvel édifice a droit à une lumière par entrée piétonnière, pour un maximum de 4.
  - b) Aucune lumière n'est permise sur les abris à bateaux.
  - c) 1 éclairage pour chaque bâtiment accessoire est permis.
  - d) Les lumières extérieures doivent être allumées et fermées manuellement (pas de solaire ou de minuterie).
  - e) La bande riveraine de 5 mètres est exclue de toute lumière. On peut toutefois en mettre par souci de sécurité sur les passages piétonniers (mais à 5 mètres de la rive) et elles doivent être actionnées par détecteur de mouvement et non par minuterie.

Le règlement devrait entrer en vigueur le 15 juillet. Pour toute question, prière de vous référer à l'inspecteur municipal.

- Le maire Trépanier nous informe que M. Serge Thibault s'est retiré du CCU (Comité consultatif d'urbanisme). Le maire le remercie pour sa participation très appréciée pendant plus de 11 années. M. Thibault sera remplacé par Mme Geneviève Harvey, qui a de l'expérience en immobilier et qui vient elle-même de passer par le processus du CCU pour l'approbation de son nouveau chalet dans la Baie Patry.
- La Cour Supérieure du Québec a fixé une date pour le procès opposant la ville et les propriétaires qui ont créé une route dans la Baie Cope. Ce sera fin mars ou début avril 2022.
- Au dernier Conseil des maires de la MRC, le maire nous informe que la MRC a joint le mouvement de protection du ciel étoilé et encouragera ses municipalités à prendre des actions en ce sens, soit au niveau des règlements, soit au niveau de l'éclairage municipal dans les rues, par exemple.

Encore une fois, pour plus de détails, consultez les procès-verbaux du conseil municipal qui seront publiés sur le site internet de la ville une fois qu'ils seront entérinés, généralement au conseil municipal du mois suivant.





*Photos : Dick O'Shaughnessy*



Ville de / Town of

# **BARKMERE**

*199 ch. Barkmere road  
Barkmere, QC J0T 1A0*

*Tel : 819-681-3374*

*[communications@barkmere.ca](mailto:communications@barkmere.ca)*